

**Zeitschrift:** Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

**Herausgeber:** Schweizerische Stiftung Für das Alter

**Band:** 15 (1937)

**Heft:** 3

**Artikel:** Le drame des vieux

**Autor:** Schürch, Ch.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-722653>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

zdänke, ob si nüd naimet anderscht, am End am aigene Lib öppis chönnted ispare, bevor si den Alte ire Bitrag verchürzed. Öisi Mahnig gilt natürlí nüd dene, wo scho iri Pflicht tüend. —

Ja, s'Altwärde ischt hützetag schwer. Aber es cha liechter gmacht wärde dur e chli Gäld und dur vil Liebi, wo di Jüngere und di Bessergschellte iren ältere und verschupfte Nachbere und Landslüt schänked. S'Altwärde ischt au schwer für die, dene's überli guet gaht. Vili sind drunder, wo versueched, iri aigeni Not z'vergässe dur Guettue, bsunders gäge n' iri Alterskamerade, wo schlimmer dra sind.

Das ischt ja s'groß Ghaimnis vom Läbe: sich sälber z'vergässe us Liebi zu siner Familie, zu sim Nächschte, zu sim Volch und zu alle Mänsche und Gschöpfe, wo de lieb Gott uf der Ärde gedeie laht. Bsunders näch schtönd em näbed de Chinde, dene's s'Himmelrich ghört, di alte Lüt, wo n' er bald zu sich hairüeft. Sorget mer defür, daß di Betagte nüd im Eländ undergönd, sunder sich rächt vorberaite chönnd uf ires letzscht Schtündli! W. Ammann.

### Le drame des vieux.

Le 6 décembre 1925, le peuple suisse adopta par 410.988 voix contre 217.483 le principe d'instituer sous certaines conditions d'abord l'assurance-vieillesse et l'assurance-survivants, puis ultérieurement, l'assurance-invalidité.

Le 6 décembre 1931, soit exactement 6 ans après, jour pour jour, le peuple suisse repoussait par 513.512 voix contre 335.032 le projet de loi fédérale instituant une assurance-vieillesse et survivants.

On avait cru que les hommes dont le cœur et l'esprit ne sont point insensibles aux douleurs d'autrui seraient en majorité pour doter le pays d'une belle œuvre d'entr'aide sociale. Hélàs, on avait trop présumé des sentiments altruistes de la majorité de nos concitoyens.

Depuis cette fâcheuse décision, les autorités fédérales

n'ont pas présenté de nouveaux projets pour reprendre cette grande œuvre humanitaire. Les vieillards, les veuves et les orphelins, auxquels on voulait assurer une modeste existence, continuent à souffrir moralement et physiquement s'ils n'ont pas le privilège de posséder quelques économies ou une parenté bienveillante en mesure de leur venir en aide.

Leur nombre s'est même accru. Selon la statistique fédérale de 1930, il y avait 279.805 vieillards, hommes et femmes, âgés de plus de 65 ans, tandis que l'on en comptait 226.962 en 1920. Selon une enquête faite par la direction des finances du canton de Zurich, le tiers des vieillards a besoin de secours.

Et depuis, en raison du chômage qui n'a jamais été plus intense qu'au cours de ces dix dernières années, la situation des vieillards s'est encore aggravée. Pour la Suisse seulement on a évalué que le nombre des sans-travail en chômage complet a dépassé, à un certain moment, le chiffre énorme de 124.000 personnes. C'est la conséquence du rapide accroissement de la productivité du travail auquel a donné lieu au cours des dernières années une application systématique à l'industrie d'une série de découvertes scientifiques et de progrès techniques et la mise en pratique intensive des méthodes de rationalisation. Les exemples à ce sujet foisonnent. Je me bornerai à n'en citer qu'un seul: En Suisse, dans l'industrie horlogère, en 1885, 40.000 ouvriers produisaient 4 millions de mouvements, soit une moyenne de 100 mouvements par ouvrier, tandis qu'en 1925 40.000 ouvriers en produisaient 21 millions, soit 529 en moyenne par ouvrier. Il en est ainsi dans la plupart des industries. D'innombrables statistiques permettent de constater que la production totale a sans cesse augmenté alors que les effectifs des salariés occupés ont sans cesse diminué.

Les conséquences de cet état de chose sont connues. Les premières victimes sont les ouvriers âgés. A 40 ans beaucoup n'arriveront plus à se placer,

ils sont éliminés de la production. Ils reçoivent des secours de chômage. Mais ceux-ci sont limités. Tous ne reçoivent pas l'aide de crise. Peu à peu le découragement s'empare d'eux. Ils ne s'inscrivent plus aux offices de travail parce qu'ils ne reçoivent plus de secours. Bon nombre d'entre eux commencent alors une triste vie errante, faite de misère, de privations et d'humiliation, allant d'un asile de nuit à l'autre, mendiant de ci-de-là. Parfois ils sont encore condamnés pour délit de mendicité. Quelle lamentable existence que celle-là pour des hommes qui eurent le malheur de chômer et de vieillir. J'ai lu quelque part que certaines tribus, baptisées sauvages, faisaient grimper à un arbre choisi par les membres valides du clan les vieillards soupçonnés d'avoir accompli suffisamment leur destin, c'est-à-dire de se montrer désormais incapables de chasser ou de se battre. Si, l'arbre violemment secoué, le vieillard tenait bon, il n'était pas encore reconnu indésirable. S'il se laissait choir, on l'abandonnait dans une cabane où, soigneusement enfermé, il périssait de faim.

Nous les civilisés au cœur tendre, nous n'employons pas de tels procédés envers les vieux travailleurs ayant prodigué leur force, leur adresse, leur patience et toute leur jeunesse au service d'une société qui les rejette lorsqu'ils sont usés. Ils meurent bien un peu de faim, mais de façon plus discrète, sans que cela se sache, la plupart du temps.

Dernièrement, la „Tribune de Lausanne“ publiait d'é-mouvantes lignes sur le sort des vieux.

„Je ne sais si je deviens pessimiste“, disait l'auteur, „ou si c'est le hasard seul qui multiplie autour de moi les exemples attristants; mais je suis frappée de voir à quel point l'on méprise les vieux. Les vieux? Ils devraient être pour nous des sources de sagesse où puiser quotidiennement. Au lieu de cela, combien sont relégués dans un pénible isolement, combien sont à peine supportés par les jeunes qu'ils ont élevés!

Voici une famille: père, mère, enfants d'une vingtaine

d'années et grand'mère. La grand'mère à table est toujours la dernière servie; personne ne lui passe les plats; elle se sert avec gêne, prend bien soin de ne pas remplir son assiette, n'ose pas demander de dessert, se dépêche de manger. Elle est complètement exclue de la conversation. Inexistante? Oh! non, la pauvre, elle le voudrait bien; pire que cela: elle est de trop!

Autre exemple: cet homme qui a élevé 10 enfants. Ils sont tous mariés, pères et mères de familles à leur tour. Eh bien! ce vieux qui n'est pas encore à l'asile des vieillards et qui essaye de vivoter en se louant à gauche et à droite pour d'infimes travaux, il lui arrive d'exhaler son amertume et de dire:

J'en ai élevé 10, j'ai peiné, j'ai lutté. Croyez-vous que sur les dix, maintenant que je suis vieux, il y en ait un seul qui m'offrirait. Oh! non pas à manger, c'est trop loin de leur idée, ça, mais un paquet de tabac?

Et cet autre que la commune a placé dans une famille. Il est „celui qui est à la charge de la commune“ et par conséquent on le relègue au dernier plan. On l'observe, on le juge, on le critique, en un mot: on ne l'aime pas. Qu'il ait une vie intérieure, des préoccupations, des souffrances, des désirs, qui s'en soucie?"

Tristes perspectives et combien douloureuses pour des hommes et des femmes qui ont toute une vie de travail et d'honnêteté derrière eux.

Quand je songe au sort de certains de ces malheureux, et que je me remémore les arguments auxquels recourent en 1931 bon nombre de nos confédérés pour entraîner la majorité à repousser la grande œuvre d'entr'aide que de généreux citoyens de tous les milieux élaborèrent avec cœur et intelligence, je me dis que ces opposants d'alors ne doivent pas avoir toujours la conscience bien à l'aise. La vue de tant de malheureux vieillards qui restent dans la misère parce que cette loi a été repoussée doit certainement les remuer dans le plus profond de leur âme.

Bien sûr, ils ne font pas leur devoir, ces égoïstes qui ne

savent pas honorer les cheveux blancs de leur aïeul. Beaucoup le pourraient qui ne le font pas. D'autres le voudraient et ne le peuvent pas parce qu'ils sont eux-mêmes frappés par l'adversité. Malgré la générosité proverbiale des pauvres, il est des limites aux meilleures intentions. Les grandes familles aux faibles ressources n'ont pas seulement à surmonter le problème de l'alimentation, il y a aussi celui du logement. Lorsqu'on est déjà logé à l'étroit, il est souvent impossible de recevoir encore grand'père ou grand'mère.

S'adresser à l'assistance? Chacun sait l'horreur qu'éprouvent de braves gens à recourir à cette ultime ressource. Ils ont tort, dit-on, sans doute parce qu'enfin, la société doit venir en aide aux vaincus de la vie. C'est vrai, mais l'assistance se fait souvent si maladroitement. On ne comprend pas toujours que la manière de donner vaut mieux que ce que l'on donne. Ah! les amertumes et les souffrances morales accumulées dans les cœurs des pauvres qui recourent à l'assistance! Certaines confessions entendues de la part de ces malheureux ne peuvent plus s'oublier. Elles vous donnent une vigueur nouvelle pour lutter en faveur d'un système d'assurance-vieillesse capable de sauvegarder la dignité de ceux que le poids des ans accable.

Un vrai Suisse, dont le cœur est à la bonne place, éprouve toujours un sentiment de tristesse à la pensée que la patrie qu'il aime n'ait pas encore été en mesure d'instaurer sur tout son territoire, pour ceux qui sont au soir de la vie, une assurance-vieillesse leur permettant de finir leurs jours avec un peu moins de soucis et d'humiliations.

Il sait qu'une assurance obligatoire ou une pension gratuite ont été introduites dans une vingtaine de pays tels que notamment l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède, la Yougoslavie et la Tschécoslovaquie.

Ces assurances et ces pensions concernent l'ensemble des citoyens ou l'ensemble des salariés ou certains groupes professionnels seulement.

Ce citoyen suisse se demande pourquoi on ne reprend pas ce problème qui devient de plus en plus urgent, pour lui trouver une solution heureuse. Ce que tant d'autres pays ont pu faire, il faut sous une forme ou une autre le réaliser également chez nous.

Mais en attendant cette réalisation désirée on ne peut pas laisser nos vieillards dans la détresse. Il faut leur venir pratiquement en aide. C'est ce que fait inlassablement la Foundation „Pour la Vieillesse“ depuis 1918. La sympathie du public est allée en augmentant presque constamment, chaque année. En 1918, la collecte organisée par cette œuvre a rapporté 246.755 francs. La plus forte a été enregistrée en 1932 avec 894.298 francs. Dès 1923 des subventions cantonales et dès 1929 une subvention fédérale sont venues grossir les recettes. Mais les charges deviennent toujours plus lourdes. Le nombre des vieillards nécessiteux augmente d'année en année. Si l'on s'en réfère aux constatations des dernières années, il faudra compter sans doute avec une augmentation de près de 3000 vieillards à secourir, ce qui nous amènera à un effectif de près de 42.000 secourus. L'assistance individuelle qui se montait en 1920 à 246.782 francs a pris des proportions énormes ces dernières années. Les 3 millions sont dépassés depuis 1934. Pour 1936, il a fallu verser 3.989.382 francs. La dévaluation n'a pas facilité la tâche de l'œuvre.

Le renchérissement du coût de la vie qui en est résulté frappe particulièrement les denrées de première nécessité.

C'est ainsi que le pain a augmenté de 20%, la graisse de qualité inférieure de 24%; la graisse de coco de 43%; le fromage maigre de 20%; les pâtes de qualité moyenne de 71%, les gruaux d'avoine de 19%; le sucre cristallisé de 74%; la farine blanche de 62%; les haricots blancs de 24%, etc.

Or, si l'on voulait augmenter le secours remis à chaque

vieillard, de 5% seulement afin de compenser faiblement le renchérissement, le montant total des secours à distribuer devrait atteindre près de 5 millions.

Tout cela pour des versements annuels qui sont en moyenne de 110 francs par personne secourue. On ne saurait être plus modeste. Faudrait-il encore diminuer cette aumône? Car c'est bien de cela qu'il s'agit si la Confédération n'augmente pas sa subvention. Personne n'osera prétendre et personne, non plus, aura le cœur d'exiger une diminution du nombre des assistés. C'est une impossibilité d'ailleurs puisque le nombre des vieillards nécessiteux augmente sans cesse. La seule solution qui s'impose, en attendant la réalisation de l'assurance-vieillesse est une augmentation de la subvention fédérale. Pour tenir compte des besoins impérieux de tant de malheureuses personnes âgées qu'il faut secourir, la Confédération doit absolument doubler sa subvention et la porter à 2 millions. Ce geste humanitaire s'impose. Il faut espérer que les Chambres fédérales ne resteront pas insensibles à la détresse de tant de pauvres vieux.

Ch. Schürch.

### Il „Solarium“ di Gordola.

Gordola è situato al centro del Cantone Ticino, 220 metri sul mare, in vista del magnifico Verbano. Il paese gode di un clima assai mite, veramente privilegiato, essendo, più di ogni altro, esposto a mezzodì, riparato dai venti da quella stupenda collina che va da Locarno a Bellinzona, la quale è, senza confronto, la più ricca di sole della Svizzera; è questa un'oasi mediterranea, straricca di vigneti e di castagneti, decorata di peschi graziosi e di ombrosi fichi, adorna di agavi e di agrumi, di mandorli e di ulivi.

Sopra il villaggio solatio sorge una specie di Campidoglio, fuori della polvere e dei rumori del mondo, ove biancheggiano la bella torre campanaria, la vasta facciata di una bella chiesa neoclassica e il „Ricovero pro vecchi“.